



# MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DES AMENAGEMENTS HYDRO-AGRICOLES

\*\*\*\*\*

## **SECRETARIAT GENERAL**

\*\*\*\*\*

# DIRECTION GENERALE DES ETUDES ET DES STATISTIQUES SECTORIELLES

\*\*\*\*\*

PROJET DE RENFORCEMENT DU DISPOSITIF DE PILOTAGE DE LA TRANSFORMATION STRUCTURELLE DE L'AGRICULTURE (PR/PTSA)

RECRUTEMENT D'UN ASSISTANT TECHNIQUE POUR SOUTENIR LE GOUVERNEMENT DANS LA MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES PHARES

Mai 2020

### I. Contexte

Pour la plupart des gouvernements africains, le programme national de développement et de réduction de la pauvreté est guidé par une politique nationale de développement qui fournit un large cadre stratégique pour guider les politiques sectorielles, les stratégies et les priorités d'investissement. L'agriculture est l'un des principaux domaines prioritaires des cadres de développement nationaux. En effet, l'agriculture reste le principal moteur du développement économique et soutient la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance de la majorité de la population.

Au Burkina Faso, conformément au Plan national de développement économique et social (PNDES), le référentiel actuel de développement, le Gouvernement a adopté une Politique sectorielle Production agro-sylvo-pastorale (PS-PASP) et un Programme national du secteur rural (PNSR). Le PNSR opérationnalise la PS-PASP sur une période de cinq (05) ans (2016-2020, en alignement avec les dispositions des cadres de l'Union africaine, le PDDAA et la Déclaration de Malabo. Le PNSR II fournit donc un cadre pour hiérarchiser, harmoniser et coordonner les investissements agricoles par le Gouvernement, les partenaires au développement, la société civile, les organisations d'agriculteurs et le secteur privé en vue de réaliser la transformation du secteur agricole. Les domaines d'intervention du PNSR sont principalement axés sur les questions suivantes :

- a) Politiques, institutions et coordination visant à améliorer l'environnement politique et réglementaire, la coordination des parties prenantes et la responsabilité mutuelle ;
- b) Augmentation de la productivité et de la production chercher à atteindre une augmentation durable de la productivité agricole et de la production d'un secteur agricole plus diversifié ;
- c) Amélioration des marchés, de la valeur ajoutée, du commerce et du financement visant à améliorer l'accès aux marchés, la valeur ajoutée, le commerce et l'accès au financement.

Les actions développées à travers ces différents axes visent à renforcer la résilience des moyens de subsistance et des ressources naturelles pour un développement agricole durable.

En plus de s'attaquer aux contraintes génériques auxquelles est confronté le secteur agricole, le PNSR identifie également des mesures spécifiques pour répondre aux besoins des sous-groupes vulnérables/défavorisés, y compris des mesures pour combler l'écart entre les sexes dans l'agriculture, soutenir l'emploi des jeunes et l'entreprenariat, accroître l'accès aux zones reculées grâce à le développement des infrastructures, les marchés etc.

Quatre ministères constituant le secteur de Production agro-sylvo-pastoral, à savoir le ministère en charge de l'élevage, le ministère en charge de l'environnement et le ministère en charge de l'eau, assurent l'exécution du PNSR. Ces différents ministères travaillent avec d'autres départements ainsi qu'avec des partenaires au développement, le secteur privé et des organisations de la société civile qui jouent un rôle important dans le soutien du programme de transformation de l'agriculture.

### II. Les programmes phares pour catalyser la mise en œuvre du PNSR

Malgré les multiples initiatives du Gouvernement et de ses partenaires au développement, les performances de l'agriculture en tant que secteur clé de l'économie nationale restent insatisfaisantes. Cela est dû en partie au manque d'interventions spécifiques à fort impact axées sur les résultats pour propulser les programmes prioritaires du PNSR. Le PNSR étant un cadre d'investissement sectoriel, il comprend de vastes domaines de programme qui doivent être davantage décomposés en domaines d'intervention prioritaires spécifiques à mettre en œuvre. Cela montre que tout effort visant à traduire le PNSR en domaines d'intervention programmatique spécifiques nécessite une planification de suivi minutieuse, l'engagement des parties prenantes associé à un développement des capacités, des incitations et un financement approprié.

Conformément au PNSR qui représente cadre directeur d'investissement pour le secteur agricole, l'AGRA a, sur demande, aidé les gouvernements par le biais du ministère de l'Agriculture à développer des projets/programmes phares bancables. Ces projets/programmes phares mettent en évidence les domaines d'investissement prioritaires et les traduisent en domaines d'intervention spécifiques qui peuvent bénéficier d'un soutien technique et financier et être mis en œuvre pour générer les résultats escomptés dans les domaines prioritaires du PNSR.

Les projets/programmes phares sont également des outils pour garantir l'adhésion et mobiliser un soutien technique et financier des différentes parties prenantes (gouvernement, partenaires au développement, secteur privé et société civile) pour mettre en œuvre les domaines d'intervention prioritaires. Le Gouvernement, à travers le ministère de l'Agriculture, utilise les programmes phares pour mobiliser les fonds des partenaires et ses propres investissements dans le secteur pour obtenir des impacts plus élevés conformément au PNSR. Le projet/programme phare englobe les domaines d'intervention potentiels et prioritaires et identifie des résultats et des extrants clairs, y compris les coûts, les rôles et responsabilités potentiels des différentes parties prenantes et les synergies d'actions. Le document de projet/programme phare établit également des mécanismes de mise en œuvre proposés qui propulseront les interventions d'une manière coordonnée et intégrée englobant plusieurs partenaires (actuels et futurs). Une fois ceux-ci convenus, les domaines d'intervention proposés doivent être opérationnalisés en les décomposant en activités spécifiques, puis des partenariats et des ressources techniques et financières doivent être mobilisés pour conduire la mise en œuvre.

L'approche d'intervention un modèle unique de coordination qui se distingue des précédents projets et programmes. Cela nécessite la bonne architecture institutionnelle et les compétences nécessaires pour diriger et exécuter cela. A cet effet, un appui en capacité stratégique pour le ministère responsable de la coordination des acteurs et des initiatives autour de la mise en œuvre de tel projet/programme est nécessaire. La mise en œuvre réussie du programme phare nécessitera également des mécanismes de responsabilité mutuelle renforcés et une capacité de suivre les résultats de la mise en œuvre, y compris la mobilisation des ressources.

Pour assurer que les différents programmes phares élaborés décollent dans la bonne direction et la bonne dynamique, le ministère de l'Agriculture cherche à recruter une assistance technique

(consultant) compétent et expérimenté à faciliter le processus d'opérationnalisation et de mise en œuvre ces programmes phares.

#### III. Mandat du consultant

Le consultant fournira au Gouvernement d'une part un soutien en matière de leadership dans la conduite de la politique agricole et d'autre part une assistance technique dans la mise en route (évaluation, mobilisation des ressources, mise en œuvre et suivi) des différents programmes phares initiés par le Ministère de l'Agriculture, notamment ceux avec l'appui de l'AGRA. Ainsi les missions du consultant se déclinent comme suit :

a) Élaborer une feuille de route claire pour faciliter et guider la mise en œuvre des interventions prioritaires des différentes initiatives phares du Ministère de l'agriculture.

## Il s'agit notamment des interventions dans le cadre :

### • du Projet de transformation structurelle de la filière riz

Le Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydro-agricoles, avec l'appui de AGRA a élaboré le projet de transformation structurelle de la filière riz au Burkina Faso.

Ce projet, a pour objectif principal l'autosuffisance en riz et l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle nationale, et pour objectifs spécifiques : (i) la valorisation de 50 000 ha de périmètres irrigués aménagés dans le Grand Ouest ; (ii) l'intensification de la production, soutenue par les aménagements actuels et futurs, par le recours aux intrants (semences et engrais de qualité), au machinisme agricole, et aux techniques modernes de maitrise de l'eau pour l'irrigation ; (iii) la transformation industrielle du paddy ; (iv) la commercialisation au niveau national d'un riz à travers un dispositif amélioré de commercialisation. Le projet contribuera à la mise en place des pôles de croissance et de bienêtre social de Samandéni et du Sourou et facilitera l'accès des petits producteurs, des femmes, des jeunes et de leurs organisations à des infrastructures agricoles diversifiées, notamment en matière de maîtrise de l'eau, de stockage et de désenclavement, ainsi qu'à des technologies, services et formations adaptés.

### • .de l'initiative cantine scolaire

Le Ministère de l'agriculture et des aménagements hydro-agricoles a adopté un décret portant création, composition, attribution et fonctionnement du comité de coordination et d'orientation de l'initiative du président du Faso « Assurer à chaque enfant en âge scolaire, au moins un repas de bonne qualité et en quantité suffisante ».

Soutenue par la FAO et l'AGRA, cette initiative du président du Faso, établit un lien important entre les cantines scolaires et la production endogène des denrées alimentaires. « Elle doit permettre de lever les principales contraintes de valorisation des produits locaux pour une bonne alimentation et une bonne nutrition à travers les cantines scolaires et partant, faciliter une meilleure performance scolaire des enfants »,

« L'idée est d'avoir pour chaque enfant et même au-delà de la période scolaire, un repas équilibré basé sur les cultures locales (...). Ce décret est pris pour mettre en place un comité

qui va permettre de cordonner cette action afin d'éviter les déperditions de ressources qu'on a parfois connues avec les communes qui font que certaines cantines ne marchent pas bien et de rendre effectif cet engagement ».

# b) Faciliter les processus de démarrage de l'implémentation des différentes initiatives par la mobilisation des ressources nécessaires auprès des partenaires techniques et financiers.

Cela impliquera: (i) l'organisation et la facilitation d'ateliers de tables rondes nationales et infranationales et de réunions d'affaires impliquant toutes les parties prenantes clés (gouvernement, partenaires de développement, secteur privé, organisations d'agriculteurs et OSC) afin d'obtenir un soutien total à la mise en œuvre des investissements prioritaires spécifiques; (ii) l'approfondissement de la compréhension des parties prenantes de leur rôle, de la valeur et des résultats attendus afin de susciter l'appui technique et financier de toutes les parties à la mise en œuvre de ces initiatives. Certains des engagements critiques à faciliter comprennent les forums de partenariat public-privé, les réunions avec les partenaires au développement et les réunions de coordination interministérielle.

# c) Soutenir le gouvernement dans la mobilisation des ressources pour les différents domaines d'intervention phares en tirant parti d'un large éventail de financements publics et privés et d'opportunités techniques.

Il s'agira de développer et d'explorer des partenariats avec des donateurs potentiels et des acteurs du secteur privé et encourager leur engagement à financer des activités les programmes. Cela impliquera d'aider le gouvernement à élaborer des propositions de financement de composantes spécifiques des programmes phares. Cela impliquera également un engagement systématique et continu de différents partenaires actuels / potentiels pour garantir leur adhésion et leur engagement à fournir un soutien technique et financier pour la mise en œuvre de ces programmes phares. Un accent particulier sera mis sur l'engagement accru du secteur privé pour renforcer le partenariat avec le gouvernement et exploiter le financement du secteur privé pour les investissements. Le consultant devra donc mener des activités pour engager des partenaires du secteur privé aux niveaux national et infranational. Pour remplir efficacement cette mission, le consultant, en étroite coordination avec le Gouvernement, devra fixer des objectifs de mobilisation de ressources clairs et atteindre les objectifs pour garantir une mise en œuvre réussie.

# d) Renforcement des capacités des ministères dans la mobilisation de fonds, la création de partenariats et la gestion de fonds pour une mise en œuvre efficace des programmes phares.

A cet effet, le consultant élaborera un programme de renforcement des capacités pour le personnel concerné des ministères du secteur agricole afin d'améliorer leurs compétences en matière de mobilisation des ressources.

e) Aider le gouvernement à mettre en place des mécanismes de coordination fonctionnelle (réunissant tous les partenaires et parties prenantes concernés) pour aider à piloter une mise en œuvre coordonnée des différents programmes phares. Le consultant prendra l'initiative de faciliter la mise en place et le fonctionnement des mécanismes de coordination convenus ainsi que de faciliter la mise en œuvre d'activités spécifiques pour renforcer la coordination de la mise en œuvre des programmes. Certaines des plateformes de coordination peuvent comprendre un comité directeur spécifique phare, une plateforme de coordination interministérielle et un forum de coordination gouvernement-partenaires de développement. Ainsi, le consultant fournira un soutien technique dans l'élaboration des termes de référence des différentes structures de coordination, tout en clarifiant les liens de causalité.

f) Aider le gouvernement à mettre en place les systèmes de fonctionnement internes requis pour faciliter le démarrage de la mise en œuvre des programmes.

Cela comprendra les processus administratifs, d'acquisition et de contrat aux procédures applicables (AGRA, partenaires au développement et gouvernement)

g) Aider le gouvernement à établir et à déployer un cadre de suivi et d'évaluation fonctionnel, complet et coordonné pour les programmes phares (aligné sur le cadre global de suivi et d'évaluation du PNSR).

Conformément au système de S&E, le consultant aidera le Gouvernement à suivre la mobilisation des ressources, la mise en œuvre technique des programmes et les résultats, ainsi qu'à faciliter la collecte, la gestion et l'analyse systématiques des données pour orienter la prise de décisions. Le consultant utilisera les mécanismes établis pour aider le gouvernement à entreprendre des évaluations régulières de la mise en œuvre des programme avec les parties prenantes pour parvenir à une appropriation collective des résultats et une prise de décision coordonnée pour guider la mise en œuvre.

h) Pour renforcer la dynamique et se concentrer sur le produit phare, le consultant appuiera le processus d'élaboration et d'opérationnalisation de la stratégie de communication autour des différents programmes.

Cette stratégie fournira une ligne directrice sur l'image de marque et la communication continue à toutes les parties prenantes.

i) Faciliter l'alignement des investissements de AGRA (existants et futurs) sur les programmes phares en tant que contribution de l'AGRA à la mise en œuvre des de ces programmes.

Cela impliquera d'entreprendre une cartographie détaillée des interventions de soutien agricole actuelles et prévues / potentielles similaires de l'AGRA, y compris les investissements en aval (identification des parties prenantes associées (gouvernement, partenaires au développement, secteur privé, OSC et organisations paysannes), leurs rôles, intérêts et niveaux de financement et géographique portée des interventions, ce qui facilitera l'alignement et la coordination afin de garantir qu'ils soient pleinement alignés sur la mise en œuvre des programmes phares et apporteront des résultats à valeur ajoutée en tant que contribution de l'AGRA à la mise en œuvre de ces programmes.

# j) Accompagner le Gouvernement à mettre en place des initiatives à développer d'autres initiatives

« Les conséquences attendues de la pandémie sur notre économie sont la réduction du taux de croissance de 6,3 % à 2 % en 2020, la baisse estimée à 306 milliards de FCFA des recettes publiques, soit un déficit budgétaire de 5% et le ralentissement général des activités économiques, tous secteurs confondus, avec pour conséquence des tensions de trésorerie de l'État » discours du président du Faso du 2 avril 2020.

Pour faire face aux effets négatifs du coronavirus sur le secteur agricole, le consultant sera chargé d'accompagner les différents acteurs du MAAH à mettre en place d'initiatives résilientes aux coronavirus. Cela impliquera une rencontre avec les différents programmes budgétaires au MAAH et structures rattachées afin d'identifier les initiatives résilientes dans un contexte de pandémie à coronavirus afin de faire face à l'insécurité alimentaire.

### IV. 4. Rapports

Le consultant rendra compte au Représentant pays de l'AGRA et à la Coordination du projet d'appui institutionnel au MAAH du travail quotidien.

# V. Profil du consultant requis et durée du contrat

### 1. Profil du consultant

Le consultant requis doit avoir les attributs suivants :

### Éducation:

Un minimum d'un Master dans des domaines d'expertise pertinents (agriculture, économie agricole, développements internationaux, études de développement, administration publique, économie du développement)

### Expérience:

- Au moins 10 ans d'expérience avérée dans la conception et la facilitation de la mise en œuvre de grands programmes/projets de développement agricole en Afrique dans le secteur agricole (ou secteurs connexes). Les compétences et l'expérience des consultants devraient être dans les domaines de l'investissement agricole, de la mobilisation des ressources, de la planification, de la gestion de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des programmes et projets de développement agricole.
- Connaissance approfondie du secteur agricole dans le pays, y compris une expérience de travail avec le ministère de l'Agriculture.
- Antécédents établis en matière de collecte de fonds et de partenariats public-privé
- Expérience de travail pertinente avec des organismes donateurs internationaux et/ou des organisations non gouvernementales
- Expérience confirmée dans la création, la direction et la gestion d'organisations et d'équipes hautement performantes.
- Expérience exceptionnelle dans la communication cohérente, claire et efficace avec un large éventail de parties prenantes

### Compétences fonctionnelles :

- Connaissance pratique approfondie des questions de développement interdisciplinaire
- Une bonne compréhension des plateformes de coordination du secteur agricole et des mécanismes de responsabilité mutuelle.
- Excellentes compétences en communication orale et écrite
- Compétences interpersonnelles et analytiques élevées.
- Capacité à diriger la planification stratégique, la gestion axée sur les résultats et les rapports
- Solide connaissance des ressources financières et de la gestion des ressources humaines, des contrats, des actifs et des achats, des technologies de l'information et de la communication, de l'administration générale
- Capacité à diriger la réingénierie des processus d'affaires, la mise en œuvre de nouveaux systèmes (côté entreprise) et à influencer le changement de comportement / d'attitude du personnel
- Établit des relations solides avec les clients, se concentre sur l'impact et les résultats pour le client et répond positivement aux commentaires
- Aborde constamment le travail avec énergie et une attitude positive et constructive
- Démontre une ouverture au changement et une capacité à gérer les complexités
- Capacité à diriger efficacement, mentorat et compétences en résolution de conflits
- Reste calme, en contrôle et de bonne humeur même sous pression
- Compétences éprouvées en réseautage, en esprit d'équipe, en organisation et en communication
- Excellentes aptitudes à la communication, à l'analyse et à la rédaction, ainsi que d'excellentes compétences interpersonnelles.

### 2. Durée de contrat :

La période d'engagement devrait être de dix-huit (18) mois. Le lieu du travail est Ouagadougou.

### VI. Composition du dossier

Le Directeur des Marchés Publics du Ministère de l'agriculture et des aménagements hydroagricoles (DMP/MAAH) invite les Consultants individuels intéressés, à manifester leur intérêt à fournir les services décrits -ci-dessus.

Les Consultants individuels intéressés doivent fournir les informations indiquant leur qualification à exécuter les services ci-dessus indiqués.

Pour ce faire, le dossier de la manifestation d'intérêt comportera :

- une lettre de manifestation d'intérêt adressée à Monsieur le Directeur des Marchés Publics du Ministère de l'agriculture et des aménagements hydro-agricoles (DMP/MAAH), Président de la commission d'attribution des Marchés Publics du Ministère de l'agriculture et des aménagements hydro-agricoles;
- le curriculum vitae détaillé avec au moins 3 personnes de référence dans le domaine de la planification et du suivi-évaluation ;

- une copie certifiée conforme du ou des diplôme (s) ;
- les références techniques et les attestations de service permettant d'évaluer l'expérience requise.

### VII. Procédures de sélection

Le consultant sera sélectionné selon la méthode de sélection de Consultant individuel à la suite d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) telle que définie dans les Directives pour la sélection et l'emploi de Consultants de AGRA.

Les manifestions d'intérêt doivent être déposées en quatre (04) exemplaires (une originale + 3 copies), sous pli-fermé, à l'adresse ci-dessous au plus tard le mercredi 03 juin à 09 heures 00 TU avec la mention « Recrutement d'un(e) assistant(e) technique pour soutenir le gouvernement dans la mise en œuvre des programmes phares ».

Secrétariat de la Direction des Marchés Publics du Ministère de l'agriculture et des aménagements hydro-agricoles, sis à l'immeuble dudit Ministère à Ouaga 2000, Tél : (226) 25 49 99 00 poste 4019, Burkina Faso.